

Règlement de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques ou ESC (pour European Statistics Competition), organisée par l'Insee, avec le concours du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la Société française de Statistique (SFdS) et le soutien de la Cité de l'Économie et de la Fondation "la Science Statistique".

Édition 2026

1. Objectifs

Les objectifs généraux de la Compétition européenne de statistiques sont les suivants :

- susciter la curiosité et l'intérêt des élèves pour les statistiques publiques ;
- montrer aux élèves l'enjeu sociétal des statistiques ;
- proposer aux enseignants une approche nouvelle pour travailler sur les données officielles et valider la bonne acquisition de concepts statistiques par leurs élèves ;
- promouvoir le travail en équipe et l'esprit de collaboration.

2. Participation

L'étape française de la Compétition européenne de statistiques est ouverte aux élèves en classes de Première et de Terminale de tous les lycées de France (y compris les lycées français localisés à l'étranger), qu'ils soient d'enseignement général, technologique ou professionnel. La catégorie de participants est dénommée « catégorie A » ou « élèves de classe de première ou terminale » (approximativement entre 16 et 18 ans).

Les élèves participeront en équipe de un à trois membres. Les élèves d'une même équipe doivent faire partie du même établissement.

Pour chaque équipe, un enseignant jouera le rôle de tuteur de l'équipe et supervisera leur travail.

Il n'y a pas de limite au nombre de participants ou d'équipes d'un même établissement ni au nombre d'équipes supervisées par un même tuteur.

Les élèves ne pourront pas être membre de plus d'une équipe.

3. Inscription

Les enseignants qui souhaitent participer à la Compétition européenne de statistiques avec leurs élèves doivent inscrire leur(s) équipe(s) en ligne sur le site dédié communiqué depuis le site insee.fr pendant la période d'ouverture du formulaire d'inscription, soit entre le 13 octobre et le 23 novembre 2025.

L'inscription ne pourra être effective que si toutes les informations demandées dans le formulaire dédié sont fournies. Toute question relative à l'inscription peut être posée par courriel à l'adresse esc@insee.fr.

4. Épreuves

Les participants à l'étape française de la Compétition européenne de statistiques seront soumis à deux épreuves successives de sélection qui permettront de désigner les équipes pouvant prétendre concourir à l'étape européenne.

- **Première épreuve**

La première épreuve est proposée via une plateforme web et consiste en trois questionnaires à choix multiples. Chaque question est suivie de quatre réponses dont une seule est correcte.

Les équipes pourront se connecter pour prendre connaissance des questions, remplir les questionnaires en plusieurs sessions, revenir sur les questionnaires et modifier leurs réponses autant de fois que nécessaire. Les réponses enregistrées sur la plateforme au moment de la clôture seront celles prises en compte pour le calcul de leurs résultats.

- a. Test d'utilisation des sources de données statistiques officielles**

L'objectif est de répondre à 10 questions sur des données statistiques variées. Pour y répondre, il est nécessaire de naviguer sur le site internet de l'Insee (www.insee.fr) et sur d'autres sites d'institutions statistiques.

- b. Test de connaissances de base**

L'objectif est de répondre à 10 questions de compréhension de concepts statistiques de base, d'interprétation de graphiques, de calculs basiques, de probabilités, etc.

- c. Test d'interprétation d'un rapport statistique**

L'objectif est de répondre à 10 questions à caractère économique ou social dont les réponses sont à trouver dans une publication statistique interactive éditée par Eurostat, l'office européen de statistiques (en anglais).

- **Deuxième épreuve**

Pour cette épreuve, les équipes auront à préparer un document à partir de données statistiques pouvant prendre des formes diverses, qui seront mises à disposition par les organisateurs : jeu de données individuelles sous tableur, tableaux de

statistiques agrégées ... Ces données permettront l'exploration de différentes dimensions d'une même information au choix des participants.

Les travaux pour cette épreuve devront être présentés sous la forme d'un diaporama et proposés dans un fichier au **format PDF** qui comprendra les informations suivantes :

- Objectifs de l'étude / analyse
- Méthode de travail : outils utilisés, techniques d'analyse de l'information, etc.
- Résultats : tableaux, graphiques, résultats de l'analyse, etc.
- Conclusions

Une diapositive sera ajoutée au début de la présentation qui précisera le nom de l'équipe, de son établissement scolaire et de son académie.

Au total, la présentation au format PDF contiendra **8 diapositives au maximum** (y compris la première qui présente l'équipe) et la taille des caractères devra être de **14 pt minimum**.

Le **nom de ce fichier PDF sera le nom exact de l'équipe**. Il ~~et~~ devra être déposés sur la plateforme dans les délais impartis.

Le jury n'évaluera que les parties imprimables du fichier PDF. Les éléments comme les liens vers des contenus externes, des vidéos intégrées, etc. ne seront pas pris en considération comme faisant partie de la présentation et par conséquent ne seront pas évalués.

L'analyse proposée par les participants devra se limiter à la base de données fournie. Aucun travail incluant des analyses portant sur l'exploitation de bases de données différentes ou recourant à des informations complémentaires ne sera accepté, sauf exceptions explicitement autorisées dans la présentation du jeu de données et de la problématique à traiter.

L'intelligence artificielle pourra être utilisée, mais l'équipe devra l'indiquer explicitement dans la rubrique « méthode de travail » et indiquer pour quel usage. Il n'y aura pas de restriction sur le logiciel utilisé pour exploiter la base de données.

Le jury sera particulièrement attentif à la sincérité de la production réalisée par les élèves. Sous la responsabilité du professeur encadrant, cette production devra refléter les capacités d'investigation et d'analyse propres à des élèves de lycées.

5. Modalités et critères d'évaluation

Première épreuve

Chacun des trois tests de la première épreuve sera évalué sur critères de succès ou d'échec :

- une bonne réponse apporte 1 point,
- une mauvaise réponse retire 0,33 point
- une absence de réponse n'apporte aucun point.

Le score maximum pour chacun des trois tests sera de 10 points.

Les résultats de la première épreuve seront obtenus en calculant la moyenne arithmétique, arrondie à la première décimale, des scores obtenus à chacun des trois tests, et en la multipliant par 10 de sorte que le score final soit de 100 points au maximum.

Les équipes seront classées selon ce système de notation. Les résultats aux trois tests composant la première épreuve seront calculés automatiquement.

Au terme de cette première épreuve, le jury déterminera le seuil minimum qualifiant les équipes pour la seconde épreuve.

Les points obtenus par chaque équipe sélectionnée lors de cette première épreuve entreront dans le calcul de la note finale à hauteur de 25 %.

Seconde épreuve

Les aspects suivants seront pris en compte pour l'évaluation de l'analyse, objet de la seconde épreuve :

Qualité de la forme globale de la présentation

- Ordre et clarté du contenu de chaque section
- Aspect visuel clair et attractif
- Orthographe et expression écrite correcte

Clarté et pertinence des objectifs

- Définition claire d'un objectif
- Argumentation du choix de l'objectif : intérêt, enjeu
- Propositions d'objectifs secondaires

Qualité de l'analyse de l'information

- Adéquation de l'analyse proposée aux objectifs : motivation du choix des données étudiées pour atteindre l'objectif visé
- Pertinence du traitement de l'information (choix des indicateurs et des types de graphiques et tableaux)
- Explication des résultats : les graphiques et tableaux sont commentés de manière à faire ressortir l'information clé, les graphiques sont pertinents et appuient bien la conclusion
- Bon équilibre dans l'utilisation de tableaux, de graphiques et de commentaires

Conclusion

- Une conclusion est proposée pour chaque objectif défini
- Une conclusion générale viendra clore l'analyse, autant que possible non redondante avec les récapitulatifs intermédiaires
- La conclusion générale pourra être mise en perspective par rapport au champ des données mises à disposition (limites éventuelles...)

Note finale

La note finale des équipes sera calculée selon la formule suivante :

Note finale = 0,25 x score de la 1^{re} épreuve + 0,75 x note de la 2^{de} épreuve

Le jury sélectionnera au maximum les cinq meilleurs travaux de la catégorie.
L'équipe gagnante sera celle qui aura obtenu la note finale la plus élevée. Les quatre autres équipes seront considérées comme finalistes de l'étape française.

N. B. : le jury se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes finalistes en fonction de la qualité des travaux produits lors de la deuxième épreuve.

6. Récompenses

- À l'issue de la première épreuve :

Chaque élève membre des équipes qualifiées pourra télécharger une attestation de réussite depuis la plateforme de la compétition

- À l'issue de la seconde épreuve :

Les élèves et l'enseignant-tuteur de l'équipe gagnante et de chacune des équipes finalistes :

- recevront un diplôme attestant de cette réussite
- se verront offrir des invitations pour une visite de Citéco, la Cité de l'Économie
- ainsi qu'un lot de publications de l'Insee et des cadeaux aux couleurs de l'institut

Les élèves et l'enseignant-tuteur de l'équipe gagnante et de chacune des équipes finalistes se verront offrir par la Fondation "la Science Statistique" une carte cadeau multi-enseignes :

- d'une valeur de 150 euros pour l'équipe gagnante
- d'une valeur de 100 euros pour l'équipe classée deuxième
- d'une valeur de 75 euros pour l'équipe classée troisième
- d'une valeur de 50 euros pour les équipes classées quatrième et cinquième

N. B. : si plusieurs enseignants ont encadré les travaux d'une équipe récompensée, ils se partageront le prix

7. Jury

Le jury de l'étape nationale sera composé de représentants de :

- l'Insee ;
- le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la Société française de statistique ;
- la Cité de l'Économie ;
- la Fondation "la Science Statistique" .

8. Communication de la décision du jury et remise des prix

A l'issue de la deuxième épreuve, la décision du jury sera annoncée à l'équipe gagnante et aux finalistes par courriel et sera publiée sur les sites de l'Insee et de ses partenaires qui le souhaitent à la date prévue par les organisateurs. Ceux-ci établiront une date pour la cérémonie de remise des prix avec les équipes gagnante et finalistes.

9. Prix du groupe « enseignement de la statistique » de la Société française de statistique (SFdS)

Partenaire de l'étape française de la compétition, la SFdS est représentée par plusieurs membres de son groupe « enseignement de la statistique ». Ces représentants décernent également un prix dans le cadre de la compétition. Ce prix se traduit par l'attribution de publications de la SFdS .

10. Calendrier

• ÉTAPE FRANÇAISE

13 octobre 2025 : ouverture des inscriptions

23 novembre 2025 (minuit) : clôture des inscriptions

du 24 novembre 2025 au 7 janvier 2026 (minuit) : première épreuve

9 janvier 2026 : communication des résultats de la première épreuve

du 9 janvier au 11 mars 2026 (minuit) : seconde épreuve

du 1^{er} au 11 mars 2026 (minuit) : ouverture de la plateforme dédiée au dépôt des travaux réalisés par les équipes dans le cadre de la 2^e épreuve

Semaine du 16 mars 2026 : réunion de délibération du jury

23 mars 2026 : désignation des équipes gagnantes

Printemps 2026 : cérémonie de remise de prix (date précisée ultérieurement sur le site internet de l'Insee)

• ÉTAPE EUROPÉENNE (informations plus complètes dans le [règlement de l'étape européenne](#) proposé par [Eurostat](#)):

23 mars au 6 mai 2026 : production de la vidéo demandée par le jury européen

6 mai 2026 : date limite de transmission des vidéos à Eurostat

5 juin 2026 : désignation des équipes gagnantes de l'étape européenne

11. Publication des travaux

Les travaux des équipes finalistes de l'étape française ou ceux ayant reçu des mentions seront annoncés et mis en ligne sur le site internet de l'Insee et pourront l'être aussi sur ceux de ses partenaires. Y seront précisés les noms des équipes, des élèves, des enseignants tuteurs et de leur établissement et académie d'origine. Les participants acceptent ces règles et permettent la publication de leurs travaux. Tous les travaux produits par les équipes participant à la Compétition européenne de statistiques seront conservés par l'Insee.

12. Étape européenne de la Compétition européenne de statistiques

Seules deux équipes françaises auront le droit de participer à l'étape européenne de la compétition.

Priorité sera donnée à l'équipe gagnante et à l'équipe classée deuxième parmi les finalistes.

L'équipe organisatrice de l'étape française au niveau de l'Insee contactera les équipes dès que possible pour arrêter la liste des équipes françaises participant à l'étape européenne.

Dans cette optique, le jury préparera une liste comprenant au maximum une dizaine d'équipes classées par ordre décroissant de notes obtenues lors de l'étape nationale. La première sera l'équipe gagnante, suivie par les finalistes. Dans le cas où une des équipes classées en tête de liste ne pourrait ou ne voudrait pas participer à l'étape européenne, le jury contactera les équipes classées plus bas dans la liste pour leur proposer de participer.

13. Droit à modifications

L'Insee et ses partenaires se réservent le droit de modifier les termes et conditions de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques, en particulier les dates du calendrier prévisionnel, voire d'annuler l'épreuve en cas de nécessité. Ces modifications seront rendues publiques sur le site internet de l'Insee.

14. Acceptation des règles de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques (édition 2026)

La participation à l'étape française de la Compétition européenne de statistiques suppose l'acceptation de l'ensemble de ces règles.